

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean KERHOAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Canaux et voies navigables de Bretagne : les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de poser les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux et voies navigables bretonnes.

Elle s'inscrit dans un contexte qui fait de la région Bretagne le seul gestionnaire en France de ses voies navigables avec l'extension récente du périmètre de propriété à la section finistérienne et, potentiellement, au linéaire costarmoricaïn. Ces voies navigables constituent pour le Conseil régional un véritable levier de développement économique et touristique de la Bretagne centrale et implique pour cela un traitement volontariste, dynamique et écologiquement responsable.

Les orientations politiques identifiées dans ce rapport se matérialiseront ensuite dans des plans d'actions opérationnels, construits de façon concertée et territorialisée avec les EPCI, départements et associations.

Le rapport se structure autour de trois éléments majeurs :

- Le constat que les voies navigables et canaux bretons sont un patrimoine d'exception ;
- Le rappel des moyens régionaux dédiés, à travers une gestion en régie des canaux et voies navigables et une intégration de cette gestion au sein de l'Acte 2 du schéma régional du tourisme ;
- L'affirmation d'une stratégie intégrée de développement et de valorisation des voies navigables et des canaux de Bretagne.

Cette stratégie s'organise autour de trois points :

- **Des principes de gouvernance** rappelant que la gestion et l'exploitation est assurée par le Conseil régional et la volonté du Conseil régional est de mettre en place des « contrats de canal » avec les autres acteurs publics : départements, EPCI, communes.
- **4 orientations stratégiques majeures** autour de quatre axes :
 - Axe 1 : développer la navigation fluviale et la randonnée, en rappelant le principe que c'est bien là la principale vocation de ce domaine public régional ;
 - Axe 2 : agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages ;
 - Axe 3 : des voies navigables partagées offert un public le plus large possible : piétons, cyclistes, équestres, navigants, pêcheurs et chasseurs ;
 - Axe 4 : promouvoir les voies navigables bretonnes.
- **Une dynamique de coordination régionale**, au sein d'une conférence annuelle des voies navigables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que se féliciter de la volonté du Conseil régional de Bretagne de construire une véritable stratégie intégrée de développement et de valorisation des canaux et voies navigables de Bretagne sur la base :

- de la propriété de la totalité des 580 km de canaux et voies navigables avec l'extension à la section finistérienne et potentiellement à celle des Côtes d'Armor ;
- de l'expérience acquise au travers de 10 années d'exploitation et de gestion de ces canaux et voies navigables, qui s'est avérée concluante et positive ;
- des enjeux que constitue la bonne gestion de ces canaux et voies navigables pour le développement touristique et économique de la Bretagne centrale ; ce patrimoine est en effet un élément différenciant du Centre Bretagne, qui mérite d'être valorisé et pensé de manière globale, car il peut concourir à renforcer son attractivité. A ce titre, le CESER souligne que les projets qui associeront de multiples activités – touristiques, économiques, patrimoniales, culturelles en lien avec les acteurs publics, économiques, environnementaux et culturels locaux seront particulièrement intéressants ; ceci, tant dans une optique de développement touristique et économique que d'amélioration de la qualité de vie dans le Centre Bretagne.

Par ailleurs, le CESER adhère à l'affirmation que la navigation fluviale et la randonnée sont bien les principales vocations de ce nouvel élément du domaine public régional. Pour le CESER, il pourrait toutefois être intéressant d'opérer une veille pour identifier, à moyen – long terme, d'éventuelles évolutions d'usages de ce patrimoine (habitat sur l'eau, transport fluvial de proximité...) ; en effet, le rapport montre bien comment, dans le temps, l'usage et la vocation des canaux ont évolué.

D'autre part, le CESER relève que pour atteindre ses objectifs de développement touristique de la Bretagne centrale, le Conseil régional devra tirer les enseignements des expériences menées pendant ces 10 premières années d'exploitation et dont il ressort entre autres :

- l'insuffisance de convergences des acteurs en charge de la promotion de ces territoires et les prestataires d'activités nautiques sur le canal ;
- le constat que le personnel de ces prestataires d'activités est plus rompu à l'accueil d'une clientèle captive et passionnée qu'à la prise en compte d'une clientèle de passage, plus exigeante ;
- la faible maîtrise des langues étrangères de ce personnel, alors même que les clientèles allemandes, hollandaises et anglaises sont de plus en plus présentes.

Enfin, le CESER salue la volonté du Conseil régional de mobiliser la diversité des acteurs, tant publics que privés, dans cette stratégie.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre de cette stratégie et sa déclinaison opérationnelle en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Canaux et voies navigables de Bretagne : les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHÉL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 12

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

L'avis du CESER est à notre avis incomplet car il omet de soulever le problème de l'état dégradé de la qualité des eaux et de la faible prise en considération de cet enjeu par la Région au regard de la priorité touristique.

Nous intervenons sur ce dossier complexe, car les canaux et voies navigables sont certes un enjeu touristique que nous ne nions pas, mais c'est aussi un enjeu EAU et les canaux sont tenus comme les autres masses d'eau à l'objectif de qualité écologique.

Or comment envisager sereinement un développement touristique, quand on observe la situation de certains canaux et les choix fait par la Région, notamment sur le Blavet canalisé.

Il se trouve en très mauvais état, avec un développement de l'eutrophisation et la proliférations de micro-algues dû au non entretien et au faible écoulement des eaux empêchant ainsi la vie faunistique et la continuité écologique malgré les alertes répétées des associations locales. Les associations ont d'ailleurs fait des propositions beaucoup moins couteuses, mais qui n'ont même pas été étudiée. Est ce en cohérence avec les propositions de négociation envisagées par la Breizh COP ?

En conséquence nous nous abstiendrons.